

27 février 2017

**Attention ! Pour continuer à recevoir nos informations, cliquez ci-dessous** ➔



### Le fichier Dihal fait peau neuve !

Pour répondre au mieux aux attentes de nos publics, nous repensons et restructurons notre fichier de contacts. **Que vous receviez déjà ou non nos informations** par courriel (invitations, lettres d'informations ...) **nous vous invitons tous à compléter le formulaire en ligne pour vous inscrire sur notre nouveau fichier** qui servira désormais de base à nos envois. D'avance merci de votre collaboration !

Nous vous rappelons que vous pouvez nous suivre sur Facebook.com/dihal.delegation.interministerielle ou sur Twitter.com/dihal\_hl et que vous retrouverez toutes nos infos et publications sur [www.dihal.gouv.fr](http://www.dihal.gouv.fr)

➔ **Inscription au nouveau fichier ici : <https://goo.gl/S80rcU>**

**Contact :** [contact.dihal@developpement-durable.gouv.fr](mailto:contact.dihal@developpement-durable.gouv.fr)

### Retour sur les deuxièmes « Rendez-vous du Fond de solidarité pour le logement »

Les fonds de solidarité pour le logement (FSL), institués par la loi du 31 mars 1990, constituent des instruments incontournables des politiques du logement et de la lutte contre l'exclusion. Le réseau Idéal Connaissance a organisé le 19 janvier dernier la 2ème édition des "Rendez-vous du FSL" en présence de nombreux conseils départementaux. Cecilie Cristia-Leroy, adjointe au délégué interministériel à la Dihal a ouvert la journée par la présentation des conclusions de l'étude « Place et rôle des FSL dans la politique sociale du logement : état des lieux et perspectives », parue à l'été 2015, qui a permis de disposer d'un bilan approfondi des FSL, de leurs interventions, de leur financement et de leur gouvernance. Cette journée a mis en lumière les enjeux actuels du FSL et son rôle dans la politique sociale de logement en s'appuyant sur les retours d'expériences territoriales dans l'accompagnement et l'accès au logement des plus démunis.

**Contact :** [cecilie.cristia-leroy@developpement-durable.gouv.fr](mailto:cecilie.cristia-leroy@developpement-durable.gouv.fr)

### « Un chez-soi d'abord » vers une inscription territoriale renforcée

Suite à la parution le 30 décembre 2016 du décret pérennisant l'expérimentation, un comité de pilotage s'est tenu sur les sites de Marseille le 23 janvier et de Toulouse le 3 février, sous l'égide des services de l'Etat en lien avec les agences régionales de santé. Ces instances ont acté la création du nouveau dispositif d'appartement de coordination thérapeutique « Un chez-soi d'abord » et sa nécessaire inscription au sein du territoire concerné. «C'est une étape tout à fait essentielle dans la mise en œuvre de cette nouvelle politique» a souligné Sylvain Mathieu. Il s'agit de proposer un accompagnement global des personnes logées par le dispositif en partenariat étroit avec l'ensemble de l'offre médico-sociale existante sur le territoire.

**Voir ou revoir le film** de présentation du programme ici : <https://goo.gl/UfjqDx>

**Contact :** [pascale.estecahandy@developpement-durable.gouv.fr](mailto:pascale.estecahandy@developpement-durable.gouv.fr)



### Journées de formation à la lutte contre l'habitat indigne à Mâcon

Le Pôle national de lutte contre l'habitat indigne de la Dihal (PNLHI) initie et conduit des formations nationales à la lutte contre l'habitat indigne en s'appuyant particulièrement sur son réseau de correspondants techniques (CTLHI). Ces correspondants sont des agents des services intervenant sur cette problématique dans les territoires (Une note sur les CTLHI est disponible auprès du PNLHI). Ainsi s'est déroulée à Mâcon fin janvier sur 3 jours une session de formation qui a réuni 45 correspondants techniques du réseau PNLHI, issus des Directions départementales interministérielles ainsi que des Agences régionales de santé (ARS), des collectivités territoriales (notamment la métropole du Grand Lyon), de l'Agence nationale d'information sur le logement (Anil) ou de ses antennes départementales (Adil).

**Lire l'article complet** sur le site de la Dihal : <https://goo.gl/5iMUS5> // **Contact :** [denise.aubry@developpement-durable.gouv.fr](mailto:denise.aubry@developpement-durable.gouv.fr)

## Rencontre avec les élus du Conseil national des personnes accueillies et accompagnées

Sylvain Mathieu a reçu jeudi 23 février 2017 les représentants du Conseil national des personnes accueillies et accompagnées. Cette rencontre annuelle a permis aux 8 nouveaux délégués du CNPA, élus en septembre 2016, d'échanger avec la Dihal sur le bilan des collaborations avec la délégation en 2016 et sur les perspectives 2017. Ce temps d'échanges a également été l'occasion de rappeler l'engagement de la Dihal pour le développement d'une participation effective des usagers et notamment des personnes accueillies et accompagnées, qui les place au cœur des politiques publiques et contribue à faire vivre une véritable démocratie citoyenne.

**Contact :** [lea.loubier@developpement-durable.gov.fr](mailto:lea.loubier@developpement-durable.gov.fr)

**Consulter le site** du CNPA : <https://goo.gl/inVc65>



## Gens du voyage : promulgation de la loi

### « Egalité & Citoyenneté »

Suite à la promulgation de la loi Egalité et Citoyenneté, la Commission nationale consultative des Gens du voyage s'est réunie vendredi 10 février en séance exceptionnelle. Elle a procédé à l'examen de deux projets de décrets en Conseil d'Etat du ministère du Logement, relatifs, d'une part, à l'intégration des terrains familiaux locatifs dans le décompte SRU et, d'autre part, à la modification des commissions départementales consultatives des Gens du voyage. Les représentants du ministère de l'Intérieur ont présenté des modalités d'application immédiates de l'abrogation de la loi du 3 janvier 1969 et des éléments des futures dispositions d'un décret en Conseil d'Etat.

**Lire l'article complet** sur le site de la Dihal : <https://goo.gl/p9AU6C>

**Contact :** [nathalie.goyaux@developpement-durable.gov.fr](mailto:nathalie.goyaux@developpement-durable.gov.fr)

## L'insertion professionnelle des personnes réfugiées

Une circulaire interministérielle - très attendue - relative à l'insertion professionnelle des réfugiés a été publiée le 21 décembre 2016. Elle vise à faciliter l'accès des bénéficiaires d'une protection internationale aux dispositifs d'apprentissage linguistique, d'insertion professionnelle et d'accès à l'emploi, en mobilisant, sous l'impulsion des Préfets, l'ensemble des acteurs parties prenantes. Elle aborde l'ensemble des questions que sont l'accès aux droits, la formation linguistique qui est le premier obstacle à l'accès à l'emploi, et la question spécifique des jeunes et de leur accès à des formations, au logement et à l'emploi.

**Consulter** la circulaire ici : <https://goo.gl/zQZ6VV> // **Contact :** [thibault.legonidec@developpement-durable.gov.fr](mailto:thibault.legonidec@developpement-durable.gov.fr)

## Résorption des campements illicites et bidonvilles : Bilan des actions soutenues en 2015-2016 par la Dihal

Depuis 2013, l'Etat consacre une enveloppe annuelle de crédits pour soutenir les actions de résorption des bidonvilles à travers toute la France, dans le cadre de la circulaire du 26 août 2012. Au total, sur les années 2013, 2014, 2015 et 2016, ce sont 15 millions d'euros qui y ont été affectés. Ces crédits dont la répartition est proposée par la Dihal, en lien avec la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP), qui en sont gestionnaires, ne représentent pas l'ensemble des crédits finançant les actions mises en œuvre dans les territoires. Ils ont vocation à créer un effet levier, à favoriser le dialogue avec les collectivités et à permettre un suivi national des actions territoriales. Chaque année, les projets soutenus sont ainsi analysés et font l'objet de bilans. Cette année, la Dihal a choisi de publier un rapport de synthèse qui fait le bilan des actions qu'elle a soutenues en 2015 et 2016. Globalement, ce rapport montre des dynamiques positives (notamment à Toulouse, à Strasbourg, à Metz et à Gardanne) et l'importance de l'implication des collectivités locales pour garantir la réussite d'une action de résorption des bidonvilles.



**Lire l'article complet** sur le site de la Dihal : <https://goo.gl/Xpmsg3> // **Contact :** [manuel.demougeot@developpement-durable.gov.fr](mailto:manuel.demougeot@developpement-durable.gov.fr)

## Retour sur les journées des PDLHI grand-ouest

La première journée inter-régionale des Pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne des 4 régions du Nord-Ouest de la France organisée par la Dihal avec l'appui des services de l'Etat, la ville et Rennes Métropole, s'est tenue à Rennes le 19 janvier. Les membres des 20 Pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) concernés, leurs partenaires, élu(e)s et techniciens des collectivités locales des régions Bretagne, Normandie, Pays-de-la-Loire et Centre-Val-de Loire, ainsi que des acteurs d'autres régions ont partagé expériences et questionnements. L'amphithéâtre a fait le plein, accueillant 230 personnes parmi lesquelles des collectivités intéressées à partager leurs démarches.

**Lire l'article** sur le site de la Dihal : <https://goo.gl/KdVww1> // **Contact :** [michel.polge@developpement-durable.gov.fr](mailto:michel.polge@developpement-durable.gov.fr)

## Agenda

### Judi 6 avril à Paris

53<sup>ème</sup> atelier de la Dihal sur le thème « Vers le déploiement du programme "Un chez-soi d'abord" : retour sur 6 années d'expérimentation » ► Pour vous inscrire : <https://goo.gl/bSv3E>

### Judi 11 mai à Paris

54<sup>ème</sup> atelier de la Dihal (Grand format-journée entière) sur le thème « Traiter l'incurie en habitat indigne - Mise en sécurité des personnes »

## Arrivées à la Dihal

Nous sommes heureux d'accueillir dans l'équipe **Béatrice Dupoux**, conseillère 'éducation et droits de l'enfant' ; **Manuel Hennin**, **Léa Loubier** et **Alexandra Ménis**, tous trois chefs de projet 'hébergement / logement'.

► **Consulter l'organigramme** de la Dihal ici : <https://goo.gl/t7eNmM>

